



CARRIER SARL
26, Boulevard de La Sablière
47410 Lauzun France

FAVEREAUX MENUISERIE
Avenue de Saint Ceré
46110 VAYRAC
France
TVA: FR57508001237

Facture

Référence	Origine	Date:	Échéance:	Conditions de règlement
SAJ/2026/00292	SO80567	10/03/2026	15/03/2026	LCR directe à réception

Description	Quantité	Prix U.	Taxes	Montant HT
Cadre sur mesure (P65-Cuivré, Hauteur sur mesure cadre de 771 à 1180mm, Pas de traverse support plateau (Conseillé pour plateau autoporteur), Largeur cadre sur mesure de 1201 à 2000mm, -, Patin, Cad. Tube 50*30mm)	1,000 Unité(s)	177,99	CODIFA, ECO451, TVA20	177,99 €
Hauteur sur mesure Cadre: Hauteur sur mesure cadre de 771 à 1180mm: 900 Dimension: Largeur cadre sur mesure de 1201 à 2000mm: 1805 Contremarque : FANTINI Note : voir plan				
Pied de table seul sur mesure avec vérin de réglage (+/- 5mm) (P38-Graphite, Pied soudé dans l'angle de la platine haute, Hauteur sur mesure pied seul de 771 à 1080mm, Pied tube 50*50mm, Pied Vertical, -)	2,000 Unité(s)	41,92	CODIFA, ECO095, TVA20	83,84 €
Hauteur sur mesure Pied seul: Hauteur sur mesure pied seul de 771 à 1080mm: 860 Contremarque : Maisonohe h860 Note : H860				
Frais de port Contremarque : GEODIS 99494470 - 2 C	1,000 Unité(s)	50,00	TVA20	50,00 €
Frais de gestion	1,000 Unité(s)	8,50	TVA20	8,50 €
Montant HT				320,33 €
TVA 20% sur 321,94 €				64,39 €
ECO 0,64€ - Pieds de Table Métal < 10kg - 01019280240				0,64 €
ECO 0,25€ - 75% Metal- 1 kg et 2 kg - 01019280230				0,50 €
CODIFA 0,18% sur 261,83 €				0,47 €
Total TTC				386,33 €

Veuillez utiliser la référence suivante pour votre paiement : SAJ/2026/00292
sur ce compte : FR76 1780 7008 1801 8218 2458 778 - Banque POPULAIRE OCCITANE

Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé.

Le non-paiement partiel ou total d'une échéance rend exigible des intérêts de retard sur la base d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, à compter de la date d'échéance et jusqu'au paiement effectif. Réserve de propriété : de convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes des articles 121 et 122 de la loi N° 85-98 du 25 janvier 1985.